



Marie Lemay Lachance, avocate

Directrice, Affaires réglementaires et litiges
Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3382

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : marie.lemaylachance@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDÉ

Le 14 décembre 2023

Me Véronique Dubois

Secrétaire

Régie de l'énergie

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : 18^e demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service* et *Tarif* d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2023

Notre dossier : 312-01007

Dossier Régie : R-4213-2022 – Phase 3

Chère consœur,

Par la présente, Énergir répond au suivi requis dans la décision D-2023-127 (paragr. 461) en vertu de laquelle la Régie de l'énergie demandait à Énergir de déposer en phase 3 du présent dossier les intrants du calcul du tarif SPEDE au 1^{er} janvier 2024 selon la forme et la teneur du tableau présenté en réponse à la question 1.2 de la pièce B-0261.

Pour les mêmes motifs que ceux énoncés aux paragraphes 3 à 6 et 11 de l'affidavit pour ordonnance de confidentialité de Monsieur Vincent Pouliot daté du 12 mai 2023¹, Énergir dépose sous pli confidentiel, et ce, pour une durée indéterminée, la pièce Énergir-U, Document 5.

Elle dépose également une demande amendée ainsi qu'une liste de pièces révisée.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Marie Lemay Lachance*

Marie Lemay Lachance

MLL/mb

¹ B-0073